

GRB2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme est organisé conjointement par l'Université libre de Bruxelles, l'Université de Mons, l'Université de Liège et l'Université

- 5.2. Dialoguer de manière constructive avec des interlocuteurs variés (employeur, ligne hiérarchique, travailleurs, conseillers en prévention...).
- 5.3. Reconnaître et prendre en considération la diversité des points de vue et des modes de pensée, remplir la fonction d'interface ou de médiateur entre des points de vue contrastés et gérer de manière constructive les conflits.
- 5.4. Interagir et collaborer efficacement avec différents acteurs impliqués dans une situation donnée en vue de parvenir à une approche commune et cohérente de la gestion des risques de sécurité, santé et bien-être.
- 6. Agir en tant que préventeur, selon une approche scientifiquement fondée, dans le respect stricte des règles de déontologie, et en ayant intégré une logique de développement continu.
- 6.1. S'engager dans une pratique professionnelle selon une approche scientifiquement fondée (d'un point de vue théorique et méthodologique) et caractérisée par une prise de distance critique.
- 6.2. S'engager, décider et agir dans le respect des règles de la déontologie.
- 6.3. Intégrer une logique d'auto-évaluation, d'apprentissage et de développement continu indispensable pour évoluer positivement dans son environnement professionnel et social.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comprend 60 crédits (400 heures) de formation répartis comme suit :

septante crédits concernant la formation multidisciplinaire de base (120 heures), assurant la formation génoguer

○ LGRBE2005

Approche psycho-organisationnelle du bien-être au travail

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un référentiel d'acquisition en gestion des risques

GRB2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

-

PÉDAGOGIE

Travail de fin d'études

La réalisation du travail de fin d'études (15 crédits) constitue un axe important de la formation. Le niveau de maîtrise des concepts enseignés et l'aptitude de l'étudiant à appliquer ces concepts à un problème concret tiré de sa pratique professionnelle seront évalués à travers ce travail qui fera l'objet d'une défense orale et publique.

Le but est d'amener l'étudiant à mettre en pratique, de façon rigoureuse, une démarche de prévention à propos d'un problème autant que possible relié à sa pratique professionnelle actuelle ou future. L'étudiant devra donc montrer sa capacité à appliquer les principes de la démarche de gestion des risques selon le module de spécialisation choisi dans le contexte d'une situation de travail concrète. Il aura également à utiliser une méthodologie scientifique pour établir une relation entre les facteurs de risque observés et des indicateurs pertinents de la performance du système et de la santé et du bien-être des travailleurs tant au niveau individuel que collectif.

De cet objectif, découlent les principales étapes du travail:

- Description correcte du problème sous ces différents aspects, en prenant soin de distinguer faits, opinions des travailleurs et impressions subjectives personnelles.
- Recherche documentaire et revue critique de la littérature en rapport avec le problème posé.
- Formulation de la ou des hypothèses à vérifier.
- Choix d'une méthodologie d'investigation susceptible d'apporter une réponse aux questions formulées.
- Etude pilote pour tester le protocole d'investigation et, en fonction de ses résultats, programmation définitive de l'étude proprement dite.
- Analyse des résultats obtenus et discussion par rapport aux données de la littérature.
- Elaboration des propositions à présenter à l'entreprise et bilan de l'action menée.

Les critères d'appréciation du jury seront notamment les suivants :

- Pertinence par rapport à la pratique professionnelle;
- Exploitation transversale des matières développées dans la formation;
- Rigueur scientifique, c'est-à-dire définition correcte du problème, formulation du cadre théorique de référence, explicitation et justification de la méthodologie d'investigation, discussion critique des résultats.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

- Les enseignants définissent les critères d'évaluation de leurs cours. L'évaluation finale d'un enseignement s'exprime sous la forme d'une note comprise entre 0 et 20.
- L'organisation des examens est régie par les Règlements Généraux des Examens de chaque Académie.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Le Master complémentaire conjoint est une formation interuniversitaire de 60 crédits, accessible aux étudiants porteurs d'un diplôme universitaire de deuxième cycle.

Les universités participantes au programme des cours sont pour l'Académie Wallonie - Europe : l'Université de Liège, pour l'Académie Wallonie - Bruxelles : l'Université libre de Bruxelles et l'Université de Mons-Hainaut et pour l'Académie de Louvain : l'Université catholique de Louvain.

Le MCC « Gestion des risques et Bien-être au travail » s'adresse aux personnes appelées à occuper des fonctions de responsabilité en ce qui concerne les politiques de prévention et de protection au travail à l'intérieur ou à l'extérieur des entreprises, ainsi qu'à celles intéressées par des fonctions dans les ressources humaines, les sociétés de consultance, ou encore les institutions d'aide aux personnes. Parmi ces personnes, sont concernées notamment :

- des psychologues
- des médecins du travail
- des ingénieurs civils et industriels
- des ingénieurs de gestion
- des sociologues
- des juristes
- des conseillers en Ressources humaines
- des informaticiens, développeurs informatiques

GESTION ET CONTACTS

[Informations pratiques et FAQs](#)

Établissement référent : Université libre de Bruxelles.

Gestion du programme

Personne(s) de contact

- Gestion administrative ULB (+32 2 650 27 77): info.grbet@ulb.be